

féminins; industrie laitière; fruits, représentants agricoles; récoltes, semences et mauvaises herbes; coopératives et marchés, y compris l'administration de la Commission de contrôle des produits agricoles et l'application de la loi des syndicats de crédit; et régie du lait. Le Ministère a la direction du collège agricole d'Ontario, du collège vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, des fermes expérimentales de Guelph, Ridgetown et Vineland et des fermes de démonstration de New Liskeard et de Hearst.

**Manitoba.**—Le Ministère de l'Agriculture du Manitoba comprend les branches suivantes: extension agricole; bétail; industrie laitière; publications et statistiques agricoles; contrôle des mauvaises herbes; main-d'œuvre agricole; ajustement des crèches et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service d'extension voit à l'agronomie, l'horticulture, l'aviculture, le génie agricole, l'apiculture, dirige les cercles de jeunes éleveurs, les cercles de jeunes fermiers et jeunes fermières et le travail féminin. Des spécialistes consacrent leur attention à ces matières. Il se tient aussi, dans la province, des réunions et des journées agricoles de même qu'il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 19 bureaux de représentants agricoles, chaque représentant desservant d'une à cinq municipalités.

La Branche de l'industrie laitière applique la loi de l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les crémeries et les fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, émet les permis aux fabricants de produits laitiers et aux classeurs de crème, fournit plans et devis pour la construction de nouvelles crémeries et fromageries, etc.

La Branche des publications et statistiques publie et distribue annuellement environ 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Branche du contrôle des mauvaises herbes dirige les activités de 15 unités municipales pour le contrôle des mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées et vivaces; surveille les démonstrations sur les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies sur le même sujet, des spécimens montés de mauvaises herbes, etc.

Le laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic pour les maladies des animaux; les services de ce laboratoire sont mis à la disposition des vétérinaires et des propriétaires de bestiaux.

**Saskatchewan.**—Le Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan comprend diverses branches dont les fonctions sont les suivantes: (1) la Division des grandes cultures encourage les bonnes méthodes de culture et du travail du sol, favorise l'emploi et la distribution de semences de bonne qualité, maintient un établissement pour le nettoyage des graines de semence et fournit les moyens de supprimer les insectes et les mauvaises herbes; (2) la Division du bétail, au moyen de zones réservées aux reproducteurs de race pure, encourage l'emploi d'animaux appropriés pour fins de reproduction, s'occupe de l'examen des étalons et des permis, organise des expositions de bestiaux, enregistre les marques, cautionne les marchands et agents de bestiaux et leur accorde des permis et encourage le contrôle des tumeurs chez les bestiaux; (3) la Division vétérinaire étudie les conditions en vue de sauvegarder la santé des bestiaux, et collabore avec les autorités fédérales et les vétérinaires au contrôle des maladies; (4) la Division de l'aviculture maintient des services de sélection des volailles et de classement et de baguage des dindons, administre un système d'incubation approuvé, émet les permis aux grossistes et aux premiers réceptionnaires de